

Protocole lié au Covid-19

Reprise des activités de la base de char à voile à Bretteville-sur-Ay

Informations pour les pratiquants

En conformité avec le Décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et dans l'application des recommandations sanitaires à la reprise sportive post confinement lié à l'épidémie de Covid19 du ministère des sports et de la Fédération Française de Char à Voile, la **pratique du char à voile pourra reprendre à partir du vendredi 22 mai dans le respect du protocole ci-dessous**.

Accueil et inscriptions

- La **réservation s'effectue de préférence par téléphone ou par mail** afin d'éviter tout contact avec le personnel d'accueil.
- Lors de leur arrivée à la Base, les pratiquants doivent respecter le sens de circulation permettant de **respecter la distanciation physique**.
- Le moniteur accueille les personnes à l'entrée de la base : Une table sera installée dans le hall au niveau de la porte d'entrée. Ainsi **les pratiquants restent à l'extérieur du bâtiment** tout en respectant la distanciation physique et les gestes barrières.
- Lorsque les pratiquants se présentent à l'accueil, ils doivent **se laver les mains** avec du gel hydroalcoolique mis à disposition sur la table.
- Les pratiquants doivent **respecter les consignes générales de sécurité sanitaire** (ne pas venir pratiquer en cas de fièvre, toux, signes d'infection rhinopharyngée...).
- Les pratiquants doivent **obligatoirement porter leur propre masque**.
- **Une seule personne** est autorisée à l'accueil.

Avant de se rendre sur la plage

- Les **vestiaires étant fermés jusqu'à nouvel ordre**, les pratiquants doivent arriver en tenue.
- Les pratiquants doivent **apporter leurs gants et leur masque**.
- Le moniteur distribue les charlottes et le casque. Cette distribution se fera à l'extérieur des locaux.
- Les arrivées/départs des pratiquants et les horaires des cours sont échelonnés pour éviter le brassage de population.

Pendant l'activité

- Lors des briefings, le moniteur matérialise une zone pour faire **respecter la distanciation physique**.
- Les pratiquants doivent **conserver le même char** tout au long de la séance.
- Les pratiquants doivent **conserver leur masque, casque et leurs gants**.

A la fin de séance

- Les pratiquants retournent à la base, en **respectant la distanciation physique**.
- Les pratiquants enlèvent leurs casque et charlotte. Ils **jettent les charlottes dans la poubelle** prévue à cet effet, et **déposent les casques à l'endroit prévu**.
- Entre 2 séances, le **moniteur doit désinfecter les surfaces** (siège, bôme, essieux, écoute).

Pour le paiement

- Le **paiement (de préférence en carte bancaire)** s'effectue à la fin de la séance.
- Le moniteur et les pratiquants doivent **se laver les mains**.
- Les **pratiquants restent à l'extérieur du bâtiment**. Le moniteur accueille les pratiquants à l'entrée de la base.
- **Une seule personne** est autorisée à l'accueil.

**En cas du non-respect des consignes de sécurité et/ou sanitaires,
le moniteur se réserve le droit d'exclure le pratiquant.**